

# LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

(articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier)

**Pièces et renseignements à obtenir dans le cadre d'une location dont le montant du loyer mensuel est égal ou supérieur à 10 000 €**

(location ou sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis)